CONVENTION POUR LA SAUVEGARDE  
DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE  
SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Treizième session  
Port-Louis, République de Maurice  
26 novembre au 1 décembre 2018

Dossier de candidature n° 01387  
pour inscription en 2018 sur la Liste représentative  
du patrimoine culturel immatériel de l’humanité

|  |  |
| --- | --- |
| A. État(s) partie(s) | |
| Pour les candidatures multinationales, les États parties doivent figurer dans l’ordre convenu d’un commun accord. | |
| Bélarus | |
| B. Nom de l’élément | |
| B.1. Nom de l’élément en anglais ou français  Indiquez le nom officiel de l’élément qui apparaîtra dans les publications.  *Ne pas dépasser 230 caractères* | |
| La célébration en l’honneur de l’icône de Notre-Dame de Budslau (Fête de Budslau) | |
| B.2. Nom de l’élément dans la langue et l’écriture de la communauté concernée,  le cas échéant  Indiquez le nom officiel de l’élément dans la langue vernaculaire qui correspond au nom officiel en anglais ou en français (point B.1).  *Ne pas dépasser 230 caractères* | |
| Урачыстасць у гонар ушанавання абраза Маці Божай Будслаўскай (“Будслаўскі фэст”) | |
| B.3. Autre(s) nom(s) de l’élément, le cas échéant  Outre le(s) nom(s) officiel(s) de l’élément (point B.1), mentionnez, le cas échéant, le/les autre(s) nom(s) de l’élément par lequel l’élément est également désigné. | |
| La fête de Budslau, le pèlerinage de Budslau | |
| C. Nom des communautés, des groupes ou, le cas échéant, des individus concernés | |
| Identifiez clairement un ou plusieurs communautés, groupes ou, le cas échéant, individus concernés par l’élément proposé.  *Ne pas dépasser 170 mots* | |
| Les croyants de confession catholique de l'ensemble du Bélarus et d'autres pays ; les représentants d'autres confessions chrétiennes du Bélarus (pour la plupart, des orthodoxes et des catholiques grecs), les pèlerins (jusqu'à 40 000 pèlerins se rendent à Budslau, chaque année, à l'occasion de la Fête), des prêtres et des moines de tout ordre, les représentants de la communauté locale du village de Budslau (les croyants et les profanes), y compris les jeunes, les enfants, les femmes et les hommes, et les autorités régionales et nationales, entre autres. | |
| D. Localisation géographique et étendue de l’élément | |
| Fournissez des informations sur la présence de l’élément sur le(s) territoire(s) de l’(des) État(s) soumissionnaire(s), en indiquant si possible le(s) lieu(x) où il se concentre. Les candidatures devraient se concentrer sur la situation de l’élément au sein des territoires des États soumissionnaires, tout en reconnaissant l’existence d’éléments identiques ou similaires hors de leurs territoires et les États soumissionnaires ne devraient pas se référer à la viabilité d’un tel patrimoine culturel immatériel hors de leur territoire ou caractériser les efforts de sauvegarde d’autres États.  *Ne pas dépasser 170 mots* | |
| La cérémonie se déroule dans le village de Budslau, situé dans le district de Miadzel, au nord-ouest de la région de Minsk. Ce village est connu depuis le XVIe siècle. Aujourd'hui, il regroupe environ 2 000 habitants. La majorité de la population de Budslau y vit depuis plusieurs générations.  Chaque année, au début du mois de juillet, Budslau devient le centre d’un grand pèlerinage. Les pèlerins de tout le Bélarus et d’autres pays se rendent à Budslau afin de participer à la célébration de l’icône de Notre-Dame de Budslau. Les Biélorusses connaissent bien cette cérémonie car l’icône de Budslau est leur patronne, indépendamment de leur foi et de leur statut social. | |
| E. Personne à contacter pour la correspondance | |
| **E.1. Personne contact désignée**  Donnez le nom, l’adresse et les coordonnées d’une personne à qui toute correspondance concernant la candidature doit être adressée. Pour les candidatures multinationales, indiquez les coordonnées complètes de la personne qui est désignée par les États parties comme étant le contact pour toute correspondance relative à la candidature. | |
| |  |  | | --- | --- | | Titre (Mme/M., etc.) : | Ms | | Nom de famille : | Stashkevich | | Prénom : | Alla | | Institution/fonction : | Institute of Culture of Belarus, Head of the Cultural Heritage Department | | Adresse : | ul. Kalinovskogo, 12 Minsk 220086, Belarus | | Numéro de téléphone : | +375 29 332 03 94 | | Adresse électronique : | heritage.bel@gmail.com, as.belicom@gmail.com | | |
| E.2. Autres personnes contact (pour les candidatures multinationales seulement)  *Indiquez ci-après les coordonnées complètes d’une personne de chaque État partie concerné, en plus de la personne contact désignée ci-dessus.* | |
| --- | |
| 1. Identification et définition de l’élément | |
| *Pour le* ***critère R.1****, les États* ***doivent démontrer que « l’élément est constitutif du patrimoine culturel immatériel*** *tel que défini à l’article 2 de la Convention ».* | |
| Cochez une ou plusieurs cases pour identifier le(s) domaine(s) du patrimoine culturel immatériel dans le(s)quel(s) se manifeste l’élément et qui peuvent inclure un ou plusieurs des domaines identifiés à l’article 2.2 de la Convention. Si vous cochez la case « autre(s) », préciser le(s) domaine(s) entre les parenthèses.  les traditions et expressions orales, y compris la langue comme vecteur du patrimoine culturel immatériel  les arts du spectacle  les pratiques sociales, rituels et événements festifs  les connaissances et pratiques concernant la nature et l’univers  les savoir-faire liés à l’artisanat traditionnel  autre(s) ( ) | |
| Cette section doit aborder toutes les caractéristiques significatives de l’élément, tel qu’il existe actuellement. Elle doit inclure notamment :   1. une explication de ses fonctions sociales et ses significations culturelles actuelles, au sein et pour ses communautés, 2. les caractéristiques des détenteurs et des praticiens de l’élément, 3. tout rôle, catégorie spécifiques de personnes ou genre ayant des responsabilités spéciales à l’égard de l’élément, 4. les modes actuels de transmission des connaissances et les savoir-faire liés à l’élément.   *Le Comité doit disposer de suffisamment d’informations pour déterminer :*   1. *que l’élément fait partie des « pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire – ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés – » ;* 2. *que « les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus [le] reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel » ;* 3. *qu’il est « transmis de génération en génération, [et] est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire » ;* 4. *qu’il procure aux communautés et groupes concernés « un sentiment d’identité et de continuité » ; et* 5. *qu’il n’est pas contraire aux « instruments internationaux existants relatifs aux droits de l’homme ainsi qu’à l’exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, et d’un développement durable ».*   *Les descriptions trop techniques doivent être évitées et les États soumissionnaires devraient garder à l’esprit que cette section doit expliquer l’élément à des lecteurs qui n’en ont aucune connaissance préalable ou expérience directe. L’histoire de l’élément, son origine ou son ancienneté n’ont pas besoin d’être abordées en détail dans le dossier de candidature.* | |
| 1. *Fournissez une description sommaire de l’élément qui permette de le présenter à des lecteurs qui ne l’ont jamais vu ou n’en ont jamais eu l’expérience.*   *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* | |
| La fête de Budslau tient une place importante dans le culte rendu à l’icône de Notre-Dame de Budslau. L’icône est conservée dans l’église de l’Assomption de la Bienheureuse Vierge Marie dans le village de Budslau. L’icône est connue pour être à l’origine de nombreux miracles, et c’est à Budslau que, selon la légende, Notre-Dame, est apparue aux croyants en juillet 1588. Depuis le XVIIe siècle, chaque premier week-end de juillet, des dizaines de milliers de pèlerins en provenance de tout le Bélarus et d’autres pays, se rendent à Budslau afin de vénérer et d’honorer l’icône. Les personnes qui accomplissent le pèlerinage à pied sont particulièrement respectées. Les évêques de l’Église catholique biélorusse, les ecclésiastiques et les moines se rassemblent à Budslau. Des représentants du clergé catholique grec et de l’Église orthodoxe, des autorités gouvernementales et locales et la population locale participent également à l’événement. L’amitié et la compréhension mutuelle entre croyants de différentes confessions s’inscrivent dans la culture biélorusse de tolérance et permettent d’éviter les conflits religieux. La célébration comprend l’accueil des pèlerins par les prêtres, des messes, une procession nocturne de l’icône aux flambeaux, une veillée de prières des jeunes, des heures de prières à la Mère de Dieu, etc. Cette tradition est transmise au sein des familles et des communautés religieuses. La fête attire des familles entières, des croyants d’âge divers et contribue ainsi à renforcer les liens entre les générations. La population locale est très fière de l’icône et se montre chaleureuse envers les pèlerins. Les habitants les accueillent chez eux et partagent leur repas avec eux. La fête de Budslau fait partie de l’identité biélorusse et l’icône de Budslau est la patronne des Biélorusses. | |
| 1. *Qui sont les détenteurs et les praticiens de l’élément ? Y-a-t-il des rôles, des genres, ou des catégories spécifiques de personnes ayant des responsabilités particulières à l’égard de la pratique et de la transmission de l’élément ? Si oui, qui sont-ils et quelles sont leurs responsabilités ?*   *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* | |
| Tout d’abord, la tradition qui consiste à vénérer l’icône de Notre-Dame de Budslau est le fait de la communauté locale. Cette tradition fait partie de son histoire et de sa culture. Cette célébration est connue depuis le XVIIe siècle, période au cours de laquelle l'église catholique locale a été construite. La majorité des habitants de Budslau sont membres de la paroisse. Ils conservent les traditions sacrées et les transmettent de génération en génération. Parmi les détenteurs de la tradition de la fête de Budslau on trouve des personnes d’âge et de statut social différents, notamment des représentants des autorités locales, des militants religieux et des citoyens ordinaires : des personnes âgées et des jeunes, des femmes et des hommes.  La Fête de Budslau est également un événement important pour la majeure partie de la société biélorusse, aussi bien pour les fidèles des principales confessions chrétiennes que pour le grand public. L'icône de Budslau et la Fête en elle-même ont une valeur culturelle nationale pour le Bélarus. Le pèlerinage annuel de Budslau réunit de nombreuses personnes quelles que soient leurs opinions et leurs croyances (jusqu’à 40 000 pèlerins y participent, dont 5 000 à 7 000 qui font le pèlerinage à pied).  Traditionnellement, les représentants de l’Église catholique biélorusse y jouent un rôle de premier plan. L’événement bénéficie du soutien sincère du métropolite de Minsk et Moguilev, Tadeush Kandrusiewich en personne, ainsi que de celui de l’archevêque et d’autres prêtres catholiques. Depuis 1992, le prêtre Vladislav Zavalniuk, recteur de l'église catholique de Saint-Siméon-et-Sainte-Hélène (Minsk), organise des pèlerinages à Budslau. En général, depuis les années 1990, date marquant la fin de la répression soviétique et la renaissance de la Fête, chaque région du Bélarus est représentée par une délégation à Budslau. Les catholiques grecs soutiennent aussi activement tous les aspects de cette célébration. Ils occupent certaines fonctions pendant la cérémonie. Les orthodoxes prennent également part à la célébration. | |
| 1. *Comment les connaissances et les savoir-faire liés à l’élément sont-ils transmis de nos jours ?*   *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* | |
| La fête de Budslau est une tradition transmise de génération en génération depuis le XVIIe siècle, lorsque se sont produits les premiers miracles attribués à l’icône de Notre-Dame de Budslau et que des milliers de pèlerins ont commencé à affluer à Budslau. Au cours de l’époque soviétique (dans les années 1950), l’église locale était fermée et le pèlerinage était effectué clandestinement. Au Bélarus, les connaissances relatives à cette célébration sont transmises au sein des familles catholiques et sont considérées comme un savoir précieux par les orthodoxes et les Grecs catholiques.  Les connaissances relatives au sanctuaire de Budslau sont également préservées et transmises par la population locale. Celle-ci est très fière de ce patrimoine impressionnant à plus d'un titre. Le style baroque de l’église de Budslau conjugue parfaitement une architecture raffinée et une décoration intérieure luxueuse. L’icône miraculeuse est conservée dans l’autel, conçu en 1649 par Peter Grame, un talentueux sculpteur local. La symbiose entre le patrimoine matériel et le patrimoine immatériel suscite l'intérêt de nombreux visiteurs, venus de tous horizons, qui perfectionnent ainsi leurs connaissances des valeurs biélorusses, en tant que patrimoine européen.  En visitant Budslau, les pèlerins (essentiellement des jeunes et des familles avec enfants) s’immergent dans la culture traditionnelle locale. Ils acquièrent de nombreuses connaissances sur la cérémonie, les traditions locales, notamment sur l’artisanat, les coutumes et la cuisine  Au cours de la cérémonie, chaque pèlerin reçoit l’eau bénite qui joue un rôle essentiel dans le rétablissement des malades. La nuit au cours de laquelle l’icône miraculeuse est célébrée, les personnes se confessent et baignent ainsi dans une atmosphère de pardon et d’amour. La fête de Budslau est un bon exemple de ce que peut apporter un rite collectif solide à une société moderne et de la manière dont les populations locales préservent et transmettent leur mémoire culturelle. | |
| 1. *Quelles fonctions sociales et quelles significations culturelles l’élément a-t-il actuellement pour sa communauté ?*   *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* | |
| La fête de Budslau offre des fonctions sociales et culturelles très importantes à la société biélorusse, dont : a) une fonction de culte : l’icône de Budslau est sacrée pour tous les chrétiens du Bélarus. Le pèlerinage offre à de nombreux croyants une occasion d’honorer l’icône.  b) une fonction de cohésion sociale : Il règne un esprit général de compréhension et d’unité entre les prêtres et les paroissiens de différentes confessions. Cet esprit correspond à la tradition biélorusse de tolérance et permet d’éviter tout conflit religieux ou social ;  C) une fonction de socialisation : Pendant le pèlerinage, la population se consacre à une pratique spirituelle collective, découvre l’histoire et la culture de son pays d’origine et se retrouve dans une atmosphère détendue d’unité collective. Les croyants participent au culte, recueillent les souvenirs de la population locale sur les miracles du sanctuaire de Budslau, ainsi que les chansons et les légendes. Ils représentent, par leur soutien spirituel, ceux qui, pour des raisons de santé, ne peuvent participer à la célébration. Nombreux sont ceux qui, en participant au pèlerinage en famille, contribuent à la sauvegarde des valeurs familiales ;  d) une fonction axiologique : La participation au pèlerinage et à la fête n’est pas uniquement d’ordre spirituel, elle représente également une mission culturelle de promotion de l’identité biélorusse, particulièrement importante s’agissant de l’éducation des jeunes générations ;  e) une fonction récréative : Budslau ne se contente pas d’accueillir des visiteurs pendant le festival. C’est également une destination touristique importante. Le village incarne les valeurs nationales et est inscrit sur la Liste nationale des valeurs historiques et culturelles biélorusses. | |
| 1. *Existe-t-il un aspect de l’élément qui ne soit pas conforme aux instruments internationaux existants relatifs aux droits de l’homme ou à l’exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, ou qui ne soit pas compatible avec un développement durable ?*   *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* | |
| La fête de Budslau est tout à fait conforme aux instruments relatifs aux droits de l’homme existants et à l’exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus. Cet événement contribue à unir différents groupes de la société, indépendamment des croyances religieuses, du statut social, du sexe et de l'âge. Les personnes se réunissent dans une atmosphère d'élévation spirituelle. Elles interagissent et s'entraident au cours du pèlerinage en direction du lieu saint, partagent leur repas, échangent des cadeaux.  Les habitants de Budslau manifestent une attitude positive à l’égard des pèlerins, ils les aident à trouver un hébergement et les invitent à partager leur repas. La célébration en l’honneur de l’icône de Notre-Dame de Budslau (Fête de Budslau) fait partie de l’histoire et de la culture locale et contribue à perpétuer chez la population locale un sentiment de fierté pour son patrimoine.  La célébration se déroule toujours dans une atmosphère de respect et d’unité universels. Outre le fait qu’elle constitue une fête religieuse, elle comprend de nombreux éléments supplémentaires. Pendant la Fête, les artisans locaux organisent une foire, les jeunes chantent et jouent de la guitare dans les rues et des troupes du théâtre populaire de marionnettes « Batlejka » se produisent sur la place centrale du village  La Fête de Budslau contribue au développement durable de la région. Elle favorise les initiatives, ainsi que les arts locaux, et s'avère bénéfique pour le développement économique et social de toute la région de Budslau. | |
| 2. Contribution à la visibilité et à la prise de conscience, et encouragement au dialogue | |
| Pour le **critère R.2**, les États **doivent démontrer que « l’inscription de l’élément contribuera à assurer la visibilité, la prise de conscience de l’importance du patrimoine culturel immatériel et à favoriser le dialogue, reflétant ainsi la diversité culturelle du monde entier et témoignant de la créativité humaine »**. Ce critère ne sera considéré comme satisfait que si la candidature démontre de quelle manière l’inscription éventuelle contribuera à assurer la visibilité et la prise de conscience de l’importance du patrimoine culturel immatériel de façon générale, et pas uniquement de l’élément inscrit en tant que tel, et à encourager le dialogue dans le respect de la diversité culturelle. | |
| 1. *Comment l’inscription de l’élément sur la Liste représentative peut-elle contribuer à assurer la visibilité du patrimoine culturel immatériel en général et à sensibiliser aux niveaux local, national et international à son importance ?*   *Minimum 120 mots et maximum 170 mots* | |
| La Fête de Budslau est une tradition biélorusse relativement viable, soutenue par la majeure partie de la population locale et nationale. Cependant le risque de la voir disparaître existe. Comment ne pas garder à l’esprit les persécutions religieuses qui se sont déroulées pendant l’ère soviétique. L'inscription de cet élément du PCI sur la Liste représentative sensibiliserait à son importance et encouragerait la population aux niveaux local et national à sauvegarder son patrimoine de manière plus active et à en être plus responsable.  Pour les habitants, l'inscription de l'élément revêt une importance particulière. Elle incitera les jeunes à s'intéresser davantage à l'histoire et à la culture locales, et à participer au processus de documentation et à la création d'archives locales, dans les musées. L’inscription encouragera également l’amélioration, par les autorités locales, des infrastructures du village de Budslau et de l’accès aux sites sacrés.  Elle permettrait une meilleure prise de conscience de l’importance du PCI dans sa capacité à unir les individus indépendamment de leurs différences sociales et religieuses, et contribuerait au consentement mutuel et à la paix. | |
| 1. *Comment l’inscription peut-elle encourager le dialogue entre les communautés, groupes et individus ?*   *Minimum 120 mots et maximum 170 mots* | |
| L’idée de la célébration en l’honneur de l’icône de Notre-Dame de Budslau souligne combien les valeurs chrétiennes sont nécessaires et importantes pour le maintien de la paix et la compréhension entre les individus. Sur le chemin de Budslau, les pèlerins sont amenés à rencontrer des personnes différentes et à échanger avec elles. Ils découvrent l’histoire et la culture des lieux qu’ils visitent, accompagnés par les chants religieux de la population locale.  Pendant la fête de Budslau, une messe catholique est tout d’abord célébrée, puis, une liturgie solennelle de rite oriental a lieu devant l’icône miraculeuse. L’inscription de la fête de Budslau sur la Liste représentative renforcera le dialogue interculturel et interconfessionnel en y faisant participer les personnes d’autres pays qui souhaitent visiter Budslau et atteindre son sanctuaire. Ceux qui ont visité Budslau n’oublieront jamais l’atmosphère de paix et de convivialité qui y règne. L’inscription permettra de stimuler davantage cette atmosphère et de donner lieu à de nouvelles rencontres. | |
| 1. *Comment l’inscription peut-elle favoriser le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine ?*   *Minimum 120 mots et maximum 170 mots* | |
| L’inscription de cet élément du PCI sur la Liste représentative reflète déjà l’idée de la diversité culturelle et du respect de la créativité humaine. La Liste promeut une plus grande connaissance du monde à travers les représentants des différentes cultures et religions. Nous avons cette capacité à nous reconnaître dans le regard que les autres communautés, groupes et individus portent sur nous.  La fête de Budslau se caractérise par le respect mutuel entre les personnes et l’ouverture aux autres religions et traditions dans un but de paix et d’harmonie universelle. L’inscription sur la Liste représentative permettrait d’attirer l’attention sur d’autres éléments culturels de cette liste et aiderait, de ce fait, à comprendre la diversité des cultures. | |
| 3. Mesures de sauvegarde | |
| Pour le **critère R.3**, les États **doivent démontrer que « des mesures de sauvegarde qui pourraient permettre de protéger et de promouvoir l’élément sont élaborées »**. | |
| 3.a. Efforts passés et en cours pour sauvegarder l’élément | |
| 1. Comment la viabilité de l’élément est-elle assurée par les communautés, groupes et, le cas échéant, les individus concernés ? Quelles initiatives passées et en cours ont été prises à cet égard ?   *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* | |
| Sous l'ère soviétique, pendant de nombreuses années, la Fête de Budslau n'a pas été accessible au public. Seule une minorité d'habitants et de communautés catholiques biélorusses ont continué à la célébrer. Depuis les années 1990, qui ont marqué un tournant pour la situation sociale et politique du Bélarus, la célébration de Budslau est devenue à nouveau un grand événement populaire. Aujourd'hui, les pèlerins qui se rendent à Budslau viennent des quatre coins du Bélarus. Ils y parviennent à pied, en bus, en voiture ou à bicyclette.  La Fête de Budslau bénéficie du soutien actif de responsables à différents niveaux et d'organisations religieuses de la majorité des confessions chrétiennes du Bélarus (catholiques, catholiques grecs, orthodoxes en partie), ainsi que d'ONG pour les jeunes telles que « Historica »», l'Association des étudiants en ethnographie, etc.  L'Église catholique effectue de nombreuses publications en lien avec la cérémonie. Certaines expositions photographiques et artistiques ont été organisées en 2015, 2016 et 2017 autour de la Fête de Budslau non seulement dans les églises, mais également dans des lieux publics tels que le Palais des Arts à Minsk.  De nombreux efforts ont été déployés pour promouvoir cet événement dans les médias de masse. La Fête de Budslau jouit d'une vaste couverture médiatique à la radio et à la télévision, ainsi que sur Internet. Aujourd'hui, de nombreuses publications de la presse nationale et étrangère présentent la Fête de Budslau. Chaque année, elle est diffusée en ligne.  Depuis 2006, les représentants de la communauté locale de Budslau établissent des archives et gèrent un petit musée du pèlerinage et de la Fête de Budslau. Ils y conservent des rapports, des enregistrements de chants interprétés pendant la célébration, des tableaux, des dessins, des photos, des ouvrages, etc. Ainsi, le processus de recherche et d'inventaire de l'événement a débuté sur l'initiative de la population locale. | |
| Cochez une ou plusieurs cases pour identifier les mesures de sauvegarde qui ont été ou sont prises actuellement par les **communautés, groupes ou individus** concernés.  transmission, essentiellement par l’éducation formelle et non formelle  identification, documentation, recherche  préservation, protection  promotion, mise en valeur  revitalisation | |
| 1. Comment les États parties concernés ont-ils sauvegardé l’élément ? Précisez les contraintes externes ou internes, telles que des ressources limitées. Quels sont les efforts passés et en cours à cet égard ?   Minimum 170 mots et maximum 280 mots | |
| L’État a créé le cadre et les conditions de la sauvegarde de cette tradition au moyen de différents programmes de soutien aux niveaux national et régional. En janvier 2014, cet élément a été inscrit sur la Liste nationale biélorusse des valeurs culturelles et historiques. L’élément bénéficie ainsi d’une protection, d’une visibilité et d’une promotion au niveau de l’État.  La restauration de l'église de l’Assomption de la Bienheureuse Vierge Marie de Budslau, où est exposée l'icône de Notre-Dame, a été effectuée en 2005--2013 dans le cadre du programme national « Culture ». En 2016, la Fondation pour la culture biélorusse a commencé à collecter des fonds pour la restauration du célèbre autel du XVIIe siècle dans l'église de Budslau. Toutes ces actions doivent assurer l'harmonie des aspects matériels et immatériels du patrimoine de Budslau.  En 2014, une table ronde a été organisée entre le Ministère de la culture et les représentants des deux Églises chrétiennes (catholique et orthodoxe). Les participants y ont abordé la sauvegarde du lieu de pèlerinage de Budslau. Après ces discussions, le Ministère de la culture a élaboré un plan politique spécial de préservation du patrimoine religieux. De nombreuses initiatives en matière de préservation des lieux sacrés sont désormais coordonnées avec les autorités des deux confessions.  En 2014-2016, une série de discussions se sont déroulées avec les habitants et les autorités locales de Budslau. Elles portaient sur la future inscription de la Fête de Budslau sur la Liste représentative du PCI. | |
| Cochez une ou plusieurs cases pour identifier les mesures de sauvegarde qui ont été ou sont prises actuellement par l’(les) **État(s) partie(s)** eu égard à l’élément.  transmission, essentiellement par l’éducation formelle et non formelle  identification, documentation, recherche  préservation, protection  Promotion, mise en valeur  revitalisation | |
| 3.b. Mesures de sauvegarde proposées  Cette section doit identifier et décrire les mesures de sauvegarde qui seront mises en oeuvre, et tout particulièrement celles qui sont supposées protéger et promouvoir l’élément. Les mesures de sauvegarde doivent être décrites en termes d’engagement concret des États parties et des communautés et non pas seulement en termes de possibilités et potentialités. | |
| 1. Quelles mesures sont proposées pour faire en sorte que la viabilité de l’élément ne soit pas menacée à l’avenir, en particulier du fait des conséquences involontaires produites par l’inscription ainsi que par la visibilité et l’attention particulière du public en résultant ?   Minimum 570 mots et maximum 860 mots | |
| La viabilité de l'élément n'étant pas menacée, la plupart des mesures proposées sont axées sur la sensibilisation, la documentation, lalégislation de normes et des lignes directrices, l'amélioration de la pratique et la validité des résultats.  1) Recherches et sensibilisation à la tradition :  -- Poursuite de la constitution d'archives documentaires, d'enregistrements audiovisuels établis deux ans auparavant par le prêtre et des représentants de Budslau.  -- Numérisation des archives et établissement en 2017-2018 d'une base de données et d'un site Internet consacrés à l'histoire et à la culture de Budslau, y compris des informations sur la Fête et le pèlerinage de Budslau (20 000 BYR).  - Coopération avec les médias afin de faire connaître la célébration en l’honneur de l’icône de Notre-Dame de Budslau (Fête de Budslau).  -- Élaboration de boîtes à outils éducatives destinées aux enfants de Budslau, ainsi qu'aux enfants et aux jeunes d'autres régions (6 000 BYR).  -- Intensification de la coopération internationale avec des pèlerins d'autres pays (généralement de pays voisins) qui participent chaque année au pèlerinage de Budslau. Enregistrement des entretiens sur cette cérémonie afin de compléter les archives de photos et de souvenirs personnels.  -- Création d'un cours en ligne présentant Budslau et la Fête de Budslau aux élèves étudiant les sciences culturelles, l'anthropologie et l'ethnologie (2 000 BYR).  Organismes impliqués : Le Ministère de la culture du Belarus, la Conférence épiscopale catholique du Bélarus, la paroisse de Budslau, le Conseil exécutif de Budslau, la Direction régionale de la culture de Miadzel, le Centre méthodologique régional pour la culture de Minsk, la fondation « Patrimoine culturel et modernité », la Fondation pour la culture biélorusse, l’ICOMOS du Bélarus, l’Association des étudiants en ethnographie, le club de jeunes « Historica », l’Institut de la culture du Bélarus, le Musée de la culture et de l’histoire locales de Miadzel (Miadzel est le centre administratif de la province où Budslau est situé), l’école locale (enseignants et élèves).  2) Amélioration du développement durable de la région de Budslau, y compris au niveau socioéconomique et culturel, jugée essentielle pour éliminer les risques existants (départ des jeunes du village, chômage, développement limité des entreprises, etc.) et pour soutenir les artisans locaux (les jeunes et les artisans locaux sont en fait les principaux « acteurs » de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel). Voici les mesures prises :  -- Élaboration de la stratégie de développement de la région de Budslau axée sur la réhabilitation, par la communauté, du patrimoine culturel et naturel, en 2017-2018.  -- Proposition de cours de formation destinés aux agriculteurs et aux artisans locaux sur la mobilisation de leur activité et les motivations du développement des leaderships et du secteur public.  Organismes impliqués : Organismes impliqués : Le Ministère de la culture du Belarus, la Conférence épiscopale catholique du Bélarus, la paroisse de Budslau, le Conseil exécutif de Budslau, la Direction régionale de la culture de Miadzel, le Centre méthodologique régional pour la culture de Minsk, la fondation « Patrimoine culturel et modernité », la Fondation pour la culture biélorusse, l’ICOMOS du Bélarus, l’Association des étudiants en ethnographie, le club de jeunes « Historica », l’Institut de la culture du Bélarus, le Musée de la culture et de l’histoire locales de Miadzel (Miadzel est le centre administratif de la province où Budslau est situé), l’école locale (enseignants et élèves), les militants locaux, les agriculteurs, les agences et les organismes de tourisme.  3) Instauration de bonnes conditions de préservation de tous les objets matériels associés à cet élément du PCI. En fait, cette mesure n'est pas directement liée à la pratique de l'élément, mais elle est jugée absolument nécessaire pour le développement durable de la région. Le petit village de Budslau, qui compte 2 000 habitants, accueille chaque année jusqu'à 40 000 pèlerins. Cette situation pèse lourdement sur le paysage culturel local et, à moins que des infrastructures appropriées ne soient créées, elle met en péril l'équilibre naturel et écologique de la région. Voici les activités prévues  - Aménagements paysagers aux abords de la basilique de Budslau (église) grâce à des fonds publics et privés (25 000 BYR).  -- Restauration de l'intérieur de l'église de Budslau, notamment de l'autel du XVIIe siècle et des fresques grâce à des fonds publics et privés (600 000 BYR).  -- Construction d'une maison des pèlerins grâce à des fonds publics et privés (300 000 BYR).  -- Construction d'un parking (20 000 BYR).  Organismes impliqués : Le Ministère de la culture de la République du Belarus, la Conférence épiscopale catholique du Bélarus, la paroisse de Budslau, le Conseil exécutif de Budslau, la Direction régionale de la culture de Miadzel, le Centre méthodologique régional pour la culture de Minsk, la fondation « Patrimoine culturel et modernité », la Fondation pour la culture biélorusse, l’ICOMOS du Bélarus, l’Association des étudiants en ethnographie, le club de jeunes « Historica », l’Institut de la culture du Bélarus, les agriculteurs locaux. | |
| 1. Comment les États parties concernés soutiendront-ils la mise en œuvre des mesures de sauvegarde proposées ?   Minimum 170 mots et maximum 280 mots | |
| Les mesures de sauvegarde proposées ne seront efficaces que si la communauté locale coopère étroitement (les paroissiens de l’église de Budslau, les agriculteurs locaux et les jeunes) avec les différents organismes et personnes concernés aux niveaux régional et national. La stratégie pour Budslau, dirigée par la communauté, et qui repose sur la réhabilitation du patrimoine culturel et naturel sera développée et mise en œuvre pendant les cinq prochaines années grâce aux efforts conjoints de la communauté locale, du Ministère de la culture, de la Direction régionale de la culture de Miadzel, des organisations de jeunes bénévoles et d'autres parties prenantes. L’objectif est non seulement de mettre en œuvre la réhabilitation du patrimoine culturel et naturel de Budslau, mais également de créer les conditions favorables au développement durable de la région de Budslau.  Le financement de la mise en œuvre des mesures du programme de sauvegarde reposera sur : les programmes culturels régionaux et nationaux, par exemple, le programme national intitulé « Culture » pour 2015 – 2020 ; le programme concernant le développement durable des petites villes et des sites historiques de la région de Minsk ; les investissements privés et les investissements des structures catholiques de Minsk.  Les médias biélorusses de différents niveaux jouent également un rôle majeur en permettant la diffusion d’informations sur le village de Budslau, ses traditions, son patrimoine et la place qu’il occupe dans l’identité nationale biélorusse. | |
| 1. Comment les communautés, groupes ou individus ont-ils été impliqués dans la planification des mesures de sauvegarde proposées, y compris en terme de rôle du genre, et comment seront-ils impliqués dans leur mise en œuvre ?   Minimum 170 mots et maximum 280 mots | |
| Les mesures du programme de sauvegarde décrit ci-dessus sont largement discutées avec les représentants de la communauté locale de Budslau, qui sont, pour l’essentiel, des paroissiens locaux. Plusieurs tables rondes ont été organisées à la fin de 2014, à l’initiative des militants locaux, dont les prêtres locaux, quelques agriculteurs, les enseignants locaux, les représentants des autorités locales et les jeunes. On y a également abordé les questions concernant la sauvegarde et la promotion du sanctuaire de Budslau. Des discussions similaires ont eu lieu lors d’un séminaire qui s’est tenu en décembre 2014, organisé conjointement par le Ministère de la culture et l’Institut de la culture du Bélarus, avec la participation de la communauté catholique. Les représentants du diocèse orthodoxe ainsi que des bénévoles d’organisations publiques qui s’occupent des jeunes y ont également participé. En 2015, avec le soutien de la communauté et de fidèles (catholiques), la Fondation pour la culture biélorusse a ouvert un compte destiné à lever des fonds en vue de la restauration de l'autel et de l'icône.  En décembre 2016, à l'occasion d'un séminaire organisé à Budslau, des représentants de pèlerins et des habitants ont révisé et complété la liste de mesures de sauvegarde et de promotion de la Fête de Budslau, en tenant compte des commentaires des experts de l'UNESCO. Ils ont pris note, toutefois, de l'importance de préserver l'harmonie entre le patrimoine matériel et le patrimoine immatériel, et ont également insisté sur le lien entre le développement durable du village de Budslau lui-même et la préservation de ses traditions.  Aujourd’hui, de nombreux Biélorusses sont favorables à l’idée de sauvegarder les traditions du village de Budslau, dont ils comprennent le rôle et l’importance pour l’identité biélorusse. | |
| 3.c. Organisme(s) compétent(s) impliqué(s) dans la sauvegarde  Indiquez le nom, l’adresse et les coordonnées de/des organisme(s) compétent(s), et le cas échéant, le nom et le titre de la (des) personne(s) qui est/sont chargée(s) au niveau local de la gestion et de la sauvegarde de l’élément. | |
| |  |  | | --- | --- | | Nom de l’organisme : | Institute of Culture of Belarus | | Nom et titre de la personne à contacter : | Alla Stashkevich, Head of the Cultural Heritage Department | | Adresse : | ul. Kalinovskogo,12 Minsk 220086 | | Numéro de téléphone : | +375 29 3320394 | | Adresse électronique : | heritage.bel@gmail.com | | |
| 4. Participation et consentement des communautés dans le processus de candidature | |
| Pour le **critère R.4**, les États **doivent démontrer que « l’élément a été soumis au terme de la participation la plus large possible de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés et avec leur consentement libre, préalable et éclairé »**. | |
| 4.a. Participation des communautés, groupes et individus concernés dans le processus de candidature  Décrivez comment la communauté, le groupe et, le cas échéant, les individus concernés ont participé activement à la préparation et à l’élaboration de la candidature à toutes les étapes, y compris le rôle du genre.  Les États parties sont encouragés à préparer les candidatures avec la participation de nombreuses autres parties concernées, notamment, s’il y a lieu, les collectivités locales et régionales, les communautés, les ONG, les instituts de recherche, les centres d’expertise et autres. Il est rappelé aux États parties que les communautés, groupes et, le cas échéant, les individus dont le patrimoine culturel immatériel est concerné sont des acteurs essentiels dans toutes les étapes de la conception et de l’élaboration des candidatures, propositions et demandes, ainsi que lors de la planification et la mise en œuvre des mesures de sauvegarde, et ils sont invités à mettre au point des mesures créatives afin de veiller à ce que leur participation la plus large possible soit établie à chacune des étapes, tel que requis par l’article 15 de la Convention.  *Minimum 340 mots et maximum 570 mots* | |
| L’idée de proposer la candidature de la célébration en l’honneur de l’icône de Notre-Dame de Budslau (Fête de Budslau) à la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l’humanité est venue des pèlerins les plus actifs de la région de Minsk et de la communauté locale de Budslau. Cette idée a d’abord été lancée en 2013 lors de la fête de Budslau. Il s’agissait d’une année spéciale car on célébrait le 400e anniversaire de l’icône de Notre-Dame de Budslau et la fête de Budslau avait rassemblé plus de 40 000 pèlerins provenant du Bélarus et d’autres pays. Cette proposition était appuyée par la Conférence épiscopale catholique du Bélarus et par la paroisse et les autorités locales de Budslau. Des experts de l’Institut de la culture du Bélarus et de l’Académie nationale du Bélarus ont participé à la préparation de la candidature.  Des efforts conjugués ont été déployés afin de préparer les documents nécessaires à l’inscription de cet élément sur la Liste nationale des valeurs historiques et culturelles. L’inscription a eu lieu en janvier 2014.  Le processus de candidature a fait l'objet de discussions lors de tables rondes organisées entre 2013 et 2016 à Budslau, à l'Institut de la culture du Bélarus.  À Budslau, au cours de la Fête de 2014, la communauté locale, des pèlerins et des experts ont massivement participé à des discussions Elles ont porté sur le processus de candidature, mais également sur les mesures possibles de sauvegarde et sur les responsabilités de l’ensemble des parties prenantes.  Fin 2014, le Ministère de la culture du Bélarus a organisé une réunion avec les représentants des deux confessions chrétiennes du Bélarus. Les participants à cette réunion ont soutenu la candidature de la fête de Budslau à la liste représentative.  Le prêtre Vladislav Zavalniuk, doyen et recteur de l’église Saint-Siméon-et-Sainte-Hélène (à Minsk) est un des organisateurs du pèlerinage de Budslau partant de la région de Minsk, il a financé la production du film accompagnant la candidature. Des photographes travaillant pour les grands journaux biélorusses ont fourni les photos nécessaires.  Un grand débat autour de la candidature de la célébration en l’honneur de l’icône de Notre-Dame de Budslau (Fête de Budslau) à la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l’humanité, et auquel toutes les parties prenantes ont participé, a été organisé à l’initiative de différents médias. L’idée de la candidature a été débattue sur les chaînes de la télévision nationale, à la radio et en ligne. Aujourd’hui, nous pouvons dire que cette candidature est largement soutenue par la majorité des membres de la société biélorusse. Il est important de prendre en considération la très grande valeur de cet élément du PCI pour l’identité biélorusse. | |
| 4.b. Consentement libre, préalable et éclairé à la candidature  Le consentement libre, préalable et éclairé de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés par la proposition de l'élément pour inscription peut être démontré par une déclaration écrite ou enregistrée, ou par tout autre moyen, selon le régime juridique de l’État partie et l’infinie variété des communautés et groupes concernés. Le Comité accueillera favorablement une diversité de manifestations ou d’attestations de consentement des communautés au lieu de déclarations standard et uniformes. Les preuves du consentement libre, préalable et éclairé doivent être fournies dans l’une des langues de travail du Comité (anglais ou français), ainsi que dans la langue de la communauté concernée si ses membres parlent des langues différentes de l’anglais ou du français.  Joignez au formulaire de candidature les informations faisant état d’un tel consentement en indiquant ci-dessous quels documents vous fournissez, comment ils ont été obtenus et quelles formes ils revêtent. Indiquez aussi le genre des personnes donnant leur consentement.  *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* | |
| La candidature de la Fête de Budslau a été préparée avec le consentement libre, préalable et éclairé de l’ensemble des parties prenantes, en premier lieu des détenteurs directs de la tradition (population locale et pèlerins).  Comme indiqué à la section 4.a, l'idée de la candidature a reçu le soutien des participants à la Fête annuelle de Budslau (2014-2106), à savoir les pèlerins et la population locale. Ils ont joué un rôle actif dans l'élaboration de la candidature.  Tous les acteurs concernés ont eu la possibilité de discuter de la candidature avec le Ministère de la culture du Bélarus et avec la Commission nationale pour l'UNESCO avant la soumission du dossier de candidature. Ils ont été informés de l'objectif de l'inscription sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité, des effets positifs et négatifs de l'inscription, de l'importance de la sauvegarde de l’élément et de son suivi une fois son inscription effective, et des étapes détaillées du processus de candidature. Ils ont pris des décisions concernant la candidature et ont joué un rôle actif dans la création du dossier et des documents complémentaires. À la suite de l'ensemble de ces processus, les communautés de pèlerins, la population locale et les autorités locales ont exprimé de leur plein gré leur consentement à la candidature de la Fête de Budslau.  Les lettres de consentement des communautés concernées sont jointes à ce dossier de candidature. Ainsi, sont présentées les attestations de consentement des organismes et personnes suivants :  Le Ministère de la culture du Bélarus  L’archevêque Tadeusz Kondrusevich, archevêque et métropolite du diocèse de Minsk-Moguilev.  La paroisse de Budslau, représentée par son prêtre  Les autorités locales et des habitants (plus de 100 personnes de différentes confessions).  Des pèlerins (familles et groupes)  La paroisse catholique grecque | |
| 4.c. Respect des pratiques coutumières en matière d’accès à l’élément  L’accès à certains aspects spécifiques du patrimoine culturel immatériel ou à des informations le concernant est quelquefois limité par les pratiques coutumières dictées et dirigées par les communautés afin, par exemple, de préserver le secret de certaines connaissances. Si de telles pratiques existent, démontrez que l’inscription de l’élément et la mise en œuvre des mesures de sauvegarde respecteraient pleinement de telles pratiques coutumières qui régissent l’accès à des aspects spécifiques de ce patrimoine (cf. article 13 de la Convention). Décrivez toute mesure spécifique qui pourrait être nécessaire pour garantir ce respect.  Si de telles pratiques n’existent pas, veuillez fournir une déclaration claire de plus de 60 mots spécifiant qu’il n’y a pas de pratiques coutumières régissant l’accès à cet élément.  *Minimum 60 mots et maximum 280 mots* | |
| La célébration en l’honneur de l’icône de Notre-Dame de Budslau (Fête de Budslau) est ouverte à un large public. L’organisation de sa structure et de son déroulement est transparente et ouverte.  L’accès à la relique, l’icône de Notre-Dame, conservée dans l’église de l’Assomption de la Bienheureuse Vierge Marie de Budslau, est régi par les règles religieuses et n’est pas lié à la présente candidature. Pendant la Fête de Budslau, la procession nocturne auprès de l'icône et à la lueur des cierges est ouverte à l'ensemble des pèlerins et des habitants. | |
| 4.d. Organisme(s) communautaire(s) ou représentant(s) des communautés concerné(s)  Indiquez les coordonnées complètes de chaque organisme communautaire ou représentant des communautés, ou organisation non gouvernementale qui est concerné par l’élément, telles qu’associations, organisations, clubs, guildes, comités directeurs, etc. :   1. Nom de l’entité 2. Nom et titre de la personne contact 3. Adresse 4. Numéro de téléphone 5. Adresse électronique 6. Autres informations pertinentes | |
| Zavalniuk Uladzislau, the Priest.  ul. Koltsova, d. 153, 220050, Minsk, Belarus  + 375-17-2876476  + 375-17-2204415,  + 375-29-6204415  info@catholic.by  Yury Sanka, the Priest  ul. Revalutsijnaya, 1a  Minsk 220025  Belarus  +375 29 6955351  +375 29 7955351  archdiocese@catholic.by  Budslaŭ Parish  Viktar Burlaka, the Priest  Red Square, 8 Budslaŭ 220374, Myadzel district, Minsk region, Belarus  +375 01797 3 13 99  +375 01697 3 13 73  www. catholic.by/budslau |
| 5. Inclusion de l’élément dans un inventaire | |
| Pour le **critère R.5**, les États **doivent démontrer que l’élément est identifié et figure dans un inventaire du patrimoine culturel immatériel présent sur le(s) territoire(s) de(s) l’État(s) partie(s) soumissionnaire(s)** en conformité avec les articles 11.b et 12 de la Convention.  *L'inclusion de l'élément proposé dans un inventaire ne doit en aucun cas impliquer ou nécessiter que l'(les) inventaire(s) soit (soient) terminé(s) avant le dépôt de la candidature. Un État partie soumissionnaire peut être en train de dresser ou de mettre à jour un ou plusieurs inventaires, mais doit avoir déjà dûment intégré l'élément dans un inventaire en cours.*  *Fournissez les informations suivantes :*  (i) Nom de l’(des) inventaire(s) dans lequel (lesquels) l’élément est inclus :   |  | | --- | | Liste nationale des valeurs historiques et culturelles du Bélarus, inscription le 22/01/2014, 11-01001/210  Inventaire national du patrimoine culturel immatériel du Bélarus : http://livingheritage.by/nks/3182/; http://livingheritage.by/en/nks/3182/ |   *(ii) Nom du (des)* *bureau(x), agence(s), organisation(s) ou organisme(s) responsable(s) de la gestion et de la mise à jour de (des) l’inventaire(s), dans la langue originale et dans une version traduite si la langue originale n’est ni l’anglais ni le français :*   |  | | --- | | Міністэрcтва культуры Рэспублікі Беларусь  Ministère de la Culture du Bélarus  Інстытут культуры Беларусі  Institut de la culture du Bélarus |   *(iii) Expliquez comment l’(les) inventaire(s) est (sont) régulièrement mis à jour, en incluant des informations sur la périodicité et les modalités de mise à jour. On entend par mise à jour l’ajout de nouveaux éléments mais aussi la révision des informations existantes sur le caractère évolutif des éléments déjà inclus (article 12.1 de la Convention) (115 mots maximum).*   |  | | --- | | L’inventaire biélorusse du PCI est régulièrement mis à jour (après le suivi annuel des éléments du PCI inscrits à l'Inventaire). Le rapport de suivi est publié en ligne sur le site www.livingheritage.by (section « Publications » : http://livingheritage.by/publications/). Les rapports des années 2014-2015 sont également disponibles dans cette section (seulement dans la version en biélorusse).  La communauté locale participe activement au processus d'inventaire de l'élément depuis 2006, date à laquelle des archives de la Fête de Budslau ont été créées à l'église catholique locale. Les habitants et les pèlerins ont continué à fournir des documents, des photographies, des enregistrements d'entretiens, et ont pris part à des discussions. Cela a marqué le début de l'inventaire de l'élément. Ensuite, ce sont les représentants locaux qui ont complété le formulaire de candidature, en collaboration avec les représentants des communautés de pèlerins, afin de l'inscrire à l'inventaire national du PCI et sur le Registre national des valeurs historiques et culturelles du Bélarus. |   *(iv) Numéro(s) de référence et nom(s) de l’élément dans l’ (les) inventaire(s) concerné(s) :*   |  | | --- | | Liste nationale des valeurs historiques et culturelles du Bélarus, inscription le 22/01/2014, 11-01001/210  Inventaire national du patrimoine culturel immatériel du Bélarus :  http://livingheritage.by/nks/3182/; http://livingheritage.by/en/nks/3182/ |   *(v) Date d’inclusion de l’élément dans l’(les) inventaire(s) (cette date doit être antérieure à la soumission de cette candidature) :*   |  | | --- | | Liste nationale des valeurs historiques et culturelles du Bélarus, inscription le 22/01/2014, 11-01001/210  Inventaire national du patrimoine culturel immatériel du Bélarus : 2014, révision en 2015 et en 2016 |   *(vi) Expliquez comment l’élément a été identifié et défini, y compris en mentionnant comment les informations ont été collectées et traitées, « avec la participation des communautés, des groupes et des organisations non gouvernementales pertinentes » (article 11.b) dans le but d’être inventorié, avec une indication sur le rôle du genre des participants. Des informations additionnelles peuvent être fournies pour montrer la participation d’instituts de recherche et de centres d’expertise (230 mots maximum).*   |  | | --- | | Au Bélarus, un vaste réseau a été créé pour l'inventaire du PCI en 2009. Il comporte des représentants des détenteurs du PCI, des centres de conservation de diverses régions, des organisations non gouvernementales telles que l'Association des étudiants en ethnographie et des communautés d'experts. L'Institut de la culture du Bélarus, responsable de l'inventaire national du PCI, a élaboré un formulaire de candidature spécial, généralement complété par les représentants des communautés du PCI. Il recueille également toute la documentation nécessaire. Après examen (au niveau scientifique et technique), le dossier a été soumis au Conseil républicain de la protection du patrimoine, qui a attribué à l'élément le statut de valeur historique et culturelle, et l'a inscrit sur la Liste nationale des valeurs historiques et culturelles, ainsi qu'à l'inventaire national du PCI.  Concernant la Fête de Budslau, on peut dire que la communauté locale participe au processus d'inventaire de l'élément depuis 2006, date à laquelle des archives de la Fête de Budslau ont été créées à l'église catholique locale. Ensuite, ce sont les représentants locaux qui ont complété le formulaire de candidature, en collaboration avec les représentants des communautés de pèlerins, afin de l'inscrire à l'inventaire national du PCI et sur le Registre national des valeurs historiques et culturelles du Bélarus (2013-2014). |   *(vii) Doit être fournie en annexe la preuve documentaire faisant état de l’inclusion de l’élément dans un ou plusieurs inventaires du patrimoine culturel immatériel présent sur le(s) territoire(s) de l’(des) État(s) partie(s) soumissionnaire(s), tel que défini dans les articles 11.b et 12 de la Convention. Cette preuve doit inclure au moins le nom de l’élément, sa description, le(s) nom(s) des communautés, des groupes ou, le cas échéant, des individus concernés, leur situation géographique et l’étendue de l’élément.*   1. *Si l’inventaire est accessible en ligne, indiquez les liens hypertextes (URL) vers les pages consacrées à l’élément (indiquez ci-dessous au maximum 4 liens hypertextes). Joignez à la candidature une version imprimée (pas plus de 10 feuilles A4 standard) des sections pertinentes du contenu de ces liens. Les informations doivent être traduites si la langue utilisée n’est ni l’anglais ni le français.* 2. *Si l’inventaire n’est pas accessible en ligne, joignez des copies conformes des textes (pas plus de 10 feuilles A4 standard) concernant l’élément inclus dans l’inventaire. Ces textes doivent être traduits si la langue utilisée n’est ni l’anglais ni le français.*   Indiquez quels sont les documents fournis et, le cas échéant, les liens hypertextes :   |  | | --- | | Inventaire national du patrimoine culturel immatériel du Bélarus :  http://livingheritage.by/nks/3182/; http://livingheritage.by/en/nks/3182/  et sur :  http://www.livingheritage.by/nks/3182/.  http://livingheritage.by/publications/  http://livingheritage.by/gallery/fotagalereja/1196/ | | |
| 6. Documentation | |
| 6.a. Documentation annexée (obligatoire)  Les documents ci-dessous sont obligatoires et seront utilisés dans le processus d’évaluation et d’examen de la candidature. Les photos et le film pourront également être utiles pour d’éventuelles activités de visibilité si l’élément est inscrit. Cochez les cases suivantes pour confirmer que les documents en question sont inclus avec la candidature et qu’ils sont conformes aux instructions. Les documents supplémentaires, en dehors de ceux spécifiés ci-dessous ne pourront pas être acceptés et ne seront pas retournés. | |
| preuve du consentement des communautés, avec une traduction en anglais ou en français si la langue de la communauté concernée est différente de l’anglais ou du français  document attestant de l’inclusion de l’élément dans un inventaire du patrimoine culturel immatériel présent sur le(s) territoire(s) de l’(des) État(s) soumissionnaire(s), tel que défini dans les articles 11 et 12 de la Convention ; ces preuves doivent inclure un extrait pertinent de l’(des) inventaire(s) en anglais ou en français ainsi que dans la langue originale si elle est différente  10 photos récentes en haute résolution  octroi(s) de droits correspondant aux photos (formulaire ICH-07-photo)  film vidéo monté (de 5 à 10 minutes), sous-titré dans l’une des langues de travail du Comité (anglais ou français) si la langue utilisée n’est ni l’anglais ni le français  octroi(s) de droits correspondant à la vidéo enregistrée (formulaire ICH-07-vidéo) | |
| 6.b. Liste de références documentaires (optionnel)  *Les États soumissionnaires peuvent souhaiter donner une liste des principaux ouvrages de référence publiés, tels que des livres, des articles, du matériel audiovisuel ou des sites Internet qui donnent des informations complémentaires sur l’élément, en respectant les règles standards de présentation des bibliographies. Ces travaux publiés ne doivent pas être envoyés avec la candidature.*  Ne pas dépasser une page standard | |
| 1.Сказ пра Будслаўскую сьвятыню: Гісторыя касьцѐла і кляштару айцоў бернардынцаў у Будславе // Вера і жыцьцѐ. 1993. Чэрвень. С. 11-12, 21-22.  2. Завальнюк Ул. //Будслаўскі касцѐл - святыня Беларусі// 1997  3. Беларуская Энцыклапедыя, 2005. — 684 с.: іл. ISBN 985-11-0314-4. 4.  4. Брама да неба: Спеўнік пілігрыма Мінск-Будслаў. — Мн., 2008.  5. Будслаўская базіліка Унебаўзяцця Найсвяцейшай Панны Марыі / Рэд. Ю. Паўлюкевіч. — Мн., 2005.  6. Падарожжа ў Будслаў: зборнік. — Мн.: Беларускі кнігазбор, 2002  7. Кс. Владислав Завальнюк. История Будславской базилики // Pro Christo. 1998.  8. Інакенцій Русецкі OFM. Нацыянальны санктуарый Маці Божай Будслаўскай // Pro Christo. 2001.  9. Ежы Кавальчык. Старажытны алтар // Pro Christo. 2001.  10.Национальный санктуарий Матери Божьей Будславской // Сост. о. Виктор Бурлака. 2009  11.З любоўю пра Будслаў. Мінск, 2013  12.Chodzko I. Domek mojego diadka. Smierc mojego diadka.// Lwow, Warszawa, Krakow, 1926.– S.4-5, 42-47.  13. Dzwonkowski R. Kosciol katolicki na Bialorusi -- przemiany i problemy // Sprawy Narodowosciowe: Seria nowa. Poznan, 1993. Т. 2 z.1(2). С. 163- 176.  14. http://catholic.by/2/en/belarus/sanctuarium/100262-budslau.html |
| 7. Signature(s) pour le compte de l’(des) État(s) partie(s) | |
| La candidature doit être conclue par la signature du responsable habilité à la signer pour le compte de l’État partie, avec la mention de son nom, de son titre et de la date de soumission.  Dans le cas des candidatures multinationales, le document doit comporter le nom, le titre et la signature d’un responsable de chaque État partie soumissionnaire. | |
| |  |  | | --- | --- | | Nom : | Alexander Yatsko | | Titre : | Vice-Minister of the Ministry of Culture of Belarus | | Date : | 28 mars 2017 | | Signature : | <signé> | | |